

Date: 20011127

Dossier: 147-2-113

Référence: 2001 CRTFP 121



Loi sur les relations de travail  
dans la fonction publique

Devant la Commission des relations  
de travail dans la fonction publique

---

ENTRE

LA FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES OUVRIERS EN ÉLECTRICITÉ,  
LOCAL 2228

requérante

et

LE CONSEIL DU TRÉSOR

employeur

et

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA  
et  
L'INSTITUT PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU CANADA

intervenantes

**AFFAIRE :** Demande fondée sur l'article 34 de la  
Loi sur les relations de travail dans la fonction publique

**Devant :** Guy Giguère, président suppléant

**Pour la requérante :** [James L. Shields, avocat](#)

**Pour l'employeur :** [Carole Bidal, avocate](#)

**Pour les intervenantes :** [David Landry, Alliance de la Fonction publique du Canada](#)  
[Jock Hazeldean, Institut professionnel de la fonction  
publique du Canada](#)

---

Affaire entendue à Ottawa (Ontario)  
les 5 et 6 juin et les 5 et 6 septembre 2001.

## DÉCISION

---

[1] Le 8 février 2001, la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (Fraternité), local 2228, a déposé une demande fondée sur l'article 34 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (Loi). Cette demande concerne les postes de technicien - Atelier de soutien des tournées, de technicien de tournées, de technicien de la sécurité, de coordonnateur technique des tournées et de technicien du réseau à la section du groupe des tournées du Bureau du Conseil privé (B.C.P.). Dans sa demande, la Fraternité déclare qu'elle sollicite une décision pour qu'il soit déterminé que ces employés, actuellement inclus dans les unités de négociation du groupe Techniciens divers (GT) ou du groupe Systèmes d'ordinateur (CS), soient plus justement inclus dans l'unité de négociation du groupe Électronique (EL) dont la Fraternité est l'agent négociateur accrédité.

[2] La Fraternité explique dans sa demande que, avant d'être reclassifiés par l'employeur le 18 septembre 2000 ou vers cette date, tous ces techniciens étaient inclus dans l'unité de négociation du groupe EL. L'article 34 de la Loi se lit comme suit :

*34. À la demande de l'employeur ou de l'organisation syndicale concernée, la Commission se prononce sur l'appartenance ou non d'un fonctionnaire ou d'une classe de fonctionnaires à une unité de négociation qu'elle a préalablement définie, ou sur leur appartenance à une autre unité.*

[3] Signalons que, à la suite de la fusion de six unités de négociation, l'unité de négociation du groupe GT fait maintenant partie de l'unité de négociation du groupe plus important des services techniques (TS) (voir *Alliance de la Fonction publique du Canada c. Conseil du Trésor* (dossier de la Commission 142-2-339)). Par conséquent, dans la présente décision, tous les renvois et allusions au groupe GT que l'on trouve dans la correspondance, la preuve et les arguments ont été corrigés pour parler du groupe TS.

[4] Le 26 février 2001, Claude Leclerc, de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (Institut), a demandé par écrit à la Commission de donner à l'Institut la possibilité de présenter des arguments à l'audience, puisque le poste de technicien du réseau est inclus dans l'unité de négociation du groupe CS et, donc, que le titulaire de ce poste est membre de l'Institut.

[5] Le 23 mars 2001, Anne Clark-McMunagle, de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (Alliance), a écrit à la Commission pour s'opposer à la demande concernant les postes de technicien de tournées, de technicien - Atelier de soutien des tournées, de coordonnateur technique des tournées et de technicien de la sécurité. Elle a expliqué que ces postes faisaient partie à juste titre de l'unité de négociation du groupe TS et non de l'unité de négociation du groupe EL, comme le revendique la requérante.

[6] Le 26 mars 2001, Ilam Rumstein, du Conseil du Trésor, a fait connaître par écrit à la Commission la position adoptée par l'employeur, à savoir que les postes qui font l'objet de la demande de la Fraternité étaient inclus à bon escient dans les unités de négociation des groupes TS et CS. Toutefois, au début de l'audience, M<sup>c</sup> Bidal m'a informé que, après discussion avec MM. Hazeldean et Shields, l'employeur avait concédé que le poste de technicien du réseau, classifié aux groupe et niveau CS-02, devait plus justement être inclus dans l'unité de négociation du groupe EL, comme c'était le cas avant la reclassification de ce poste. Il n'y a pas eu d'objection. M. Hazeldean a alors quitté la salle d'audience, puisque aucun des autres postes ne concernait l'Institut.

### Preuve

[7] Stuart Paterson, directeur des Services informatiques et techniques au B.C.P., explique qu'il a commencé au B.C.P. comme gestionnaire des services techniques, en 1978, lorsque le groupe des tournées a vu le jour. La Section des services techniques se composait alors de trois fonctionnaires du groupe EL dont les tâches principales étaient d'assurer l'installation et l'entretien, au B.C.P., de terminaux d'ordinateur « TEMPEST » et de matériel audio et vidéo. Au fil des ans, le temps consacré aux fonctions de tournées s'est considérablement accru. La section du groupe des tournées a été créée il y a huit ans, lorsque les responsabilités afférentes aux tournées sont devenues des fonctions permanentes et à temps plein. Au départ, les fonctions de tournées consistaient essentiellement à enregistrer les discours du Premier ministre, ce qui comprenait l'installation d'un microphone, la distribution du son aux médias et l'enregistrement du discours. Ces fonctions ont évolué et ont pris de l'ampleur à mesure que le Premier ministre avait besoin d'une ligne de communication protégée

avec le Canada pendant ses voyages à l'étranger ainsi que d'une installation de bureau là où il allait.

[8] M. Paterson explique que l'équipement est plus complexe aujourd'hui - mentionnons p. ex. les téléphones cellulaires - mais qu'il ne nécessite pas de connaissances en électronique. Il y a 15 ans, on utilisait des systèmes de traitement de textes qui exigeaient des connaissances en électronique, car il fallait souvent les réparer pendant une tournée. Mais à présent, les ordinateurs personnels sont tout intégrés et les portatifs sont conçus pour être utilisés pendant des déplacements. En cas de défaillance, on utilise un ordinateur de secours et l'ordinateur défectueux est retourné au fabricant lorsque les techniciens reviennent à Ottawa. M. Paterson déclare que, dans la plupart des cas, les pannes d'équipement sont d'origine mécanique; une carte peut se défaire ou un connecteur peut se desserrer. Il s'agit rarement d'une défaillance électronique, comme une panne de circuit, de transistor ou de circuit intégré. Pendant une tournée, on ne peut rien faire pour corriger les défaillances électroniques, car les techniciens ne disposent pas des manuels ou du matériel de réparation. Les techniciens de tournées reçoivent de l'employeur l'instruction de ne pas essayer d'effectuer des réparations électroniques pendant une tournée ni à leur retour. La raison en est qu'il n'y a pas de temps à consacrer aux réparations pendant la tournée et qu'il est plus rentable de remplacer l'équipement.

[9] M. Paterson témoigne que, à présent, les tâches des techniciens de la section du groupe des tournées sont passées de l'application de la technologie électronique, dans le groupe EL, au montage et à l'exploitation du matériel, dans le groupe TS. Au début, les techniciens qui étaient embauchés détenaient un diplôme en électronique. Par la suite, l'employeur s'est rendu compte que ces techniciens ne possédaient pas les compétences nécessaires pour monter et faire fonctionner l'équipement. L'employeur a alors décidé d'embaucher des techniciens possédant de l'expérience en montage et en exploitation de l'équipement.

[10] Dave Cameron a été embauché comme technicien de tournées en raison de son expérience et sa connaissance approfondies de l'équipement de sonorisation et d'éclairage. Ces connaissances et cette expérience étaient nécessaires car les enregistrements sonores des discours du Premier ministre n'étaient pas de qualité professionnelle à l'époque. En outre, l'éclairage ne répondait pas aux normes de la télédiffusion.

[11] La personne qui fut ensuite embauchée comme technicien de tournées est Ken Brooman, qui possédait de l'expérience en entreprises professionnelles de son et lumière.

[12] André Laurin, technicien des tournées, a été embauché pour le transport des pièces d'équipement, dont le nombre avait grandement augmenté alors, et on lui a appris à monter et à faire fonctionner cet équipement.

[13] Todd Pilon a été embauché comme technicien des tournées en raison de son expérience de cadreur (cameraman). On avait besoin de son expertise pour filmer les messages du Premier ministre. M. Paterson explique que, lorsque le Premier ministre est dans l'impossibilité d'assister à un événement, M. Pilon prête alors son concours en effectuant l'enregistrement d'un message vidéo du Premier ministre. M. Pilon possède aussi de l'expérience en éclairage de télévision ainsi qu'en montage et utilisation de l'équipement.

[14] Les cinq premiers techniciens qu'on avait embauchés pour leur connaissance du matériel électronique ont dû être formés par ces nouveaux employés au fonctionnement et au montage de l'équipement d'enregistrement et de radiodiffusion.

[15] M. Paterson déclare que, en 1998-1999, Mario Faubert, coordonnateur technique des tournées, est venu le voir, à la suite de la reclassification du niveau EL-04 au niveau EL-05 des fonctionnaires du groupe EL du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, pour lui demander si les postes EL de la section du groupe des tournées du B.C.P. pourraient être reclassifiés de la même façon. M. Paterson explique que c'est ce qui a déclenché le processus de reclassification des fonctionnaires du groupe EL à la section du groupe des tournées. M. Paterson a alors demandé à ce que l'on effectue une vérification sur place, et les services d'un expert-conseil ont été retenus pour évaluer la description de travail des postes de technicien de la section du groupe des tournées. Cette évaluation s'est terminée vers le mois d'avril 2000. M. Paterson a ensuite rencontré les fonctionnaires pour leur montrer la description de travail actualisée et leur a dit que, d'après la vérification à l'interne, un certain nombre de postes seraient plus justement inclus dans le groupe TS. Il a demandé aux fonctionnaires de prendre connaissance de leur description de travail. Il a revu avec eux la description de travail afin de déterminer si l'on n'y avait pas omis un élément d'application de la technologie électronique. Il a discuté de cette question avec les fonctionnaires, mais ceux-ci n'ont pu démontrer l'existence, parmi leurs tâches,

d'un élément d'application de la technologie électronique qui aurait été oublié dans la description de travail. À la suite de cela, six des dix techniciens ont contesté leur reclassification et leur description de travail, car ils étaient mécontents d'être inclus dans le groupe TS.

[16] M. Cameron, dont le poste d'attache est maintenant technicien - Atelier de soutien des tournées, a indiqué dans son témoignage que la description de travail actualisée d'un technicien - Atelier de soutien des tournées, signée le 6 septembre 2000 (annexe 3 du dossier de l'employeur) ne traduisait pas avec exactitude ses fonctions, car on n'y mentionnait pas la conception et la fabrication d'équipement électronique. Les activités principales de la description de travail actualisée du poste de technicien - Atelier de soutien des tournées sont les suivantes :

- *À l'administration centrale, tenir un service de modification, de réparation et un stock de pièces pour les besoins de la section de soutien des tournées.*
- *Concevoir et construire du matériel spécial pour les tournées, notamment des caisses de transport par avion, des panneaux d'entrée et de sortie de baie d'amplification, des systèmes de multiconducteurs, des boîtes d'alimentation modulaires, des boîtes d'interface de traduction, des raccords de sonorisation pour les médias, des fixations pour le matériel de sonorisation et d'éclairage et des lutrins.*
- *Tenir un registre des travaux effectués et de l'état du matériel; à l'administration centrale de la DIST, prendre soin du matériel de tournée et en effectuer l'entretien courant.*
- *Offrir son aide au déménagement, à l'installation et à l'exploitation des systèmes de sonorisation et d'éclairage dans le cadre d'événements se tenant dans la RCN, et joindre fréquemment une équipe itinérante pour assurer le soutien technique à l'étranger.*
- *Assurer l'entretien général et le dépannage d'une grande variété de matériel audiovisuel et de matériel de production radiodiffusée et de communication pour le groupe des tournées.*
- *Emballer, étiqueter et expédier le matériel de tournées diplomatiques, notamment du matériel de communication, du matériel de communication de bureau et de communications radio et du matériel de sonorisation et d'éclairage.*
- *Prendre soin de l'équipement mis à sa disposition pour faire son travail et appuyer les activités de la DIST et de la section du groupe des tournées, c'est-à-dire assurer les services d'entretien de base et le soutien administratif, selon les besoins exprimés à l'occasion, entre autres :*

*configurer le matériel de communication radio, les appareils téléphoniques et les télécopieurs protégés et en assurer la réparation et l'entretien rapides; entretenir les fournitures de bureau, les accessoires de voyage pour les tournées et accélérer les acquisitions et la prestation des services.*

- *Étudier et évaluer le nouveau matériel susceptible d'être utilisé par la section du groupe des tournées.*

[17] M. Cameron explique que, au premier point, la fonction de tenir « un stock de pièces » renvoie aux tâches qui comprennent le remplacement des transformateurs, des composants électroniques, des puces spécialisées et des diodes ou lampes témoins. Les mots « et de l'équipement électronique » devraient être ajoutés au deuxième point — qui commence par « concevoir et construire du matériel spécial », puisque la conception et la fabrication de systèmes de multiconducteurs comprend le soudage des câbles électroniques et la connaissance du domaine de l'électronique. Également, au deuxième point, la conception et la fabrication de « boîtes d'interface de traduction » et de « boîtes de raccord de sonorisation pour les médias » nécessitent de l'équipement et des circuits électroniques. Au sujet du troisième point, M. Cameron explique qu'il s'était indigné de la proposition commençant par « effectuer l'entretien courant », car les services qu'il fournit vont bien au-delà du remplacement de composantes sur une carte, puisqu'il s'agit de matériel électronique. Quant aux cinquième, septième et huitième points, ils renvoient à tout un éventail de pièces d'équipement qui comprennent du matériel électronique.

[18] En contre-interrogatoire, M. Cameron déclare que les raccords pour les médias qu'on mentionne au deuxième point ont été initialement conçus par M. Paterson, mais qu'il [M. Cameron] y a apporté quelques changements. Il explique en outre que ces raccords ne comportent pas de dispositif électronique actif mais passif. On a demandé à M. Cameron de donner des exemples de pièces d'équipement électronique qu'il avait conçues. Il explique qu'il a conçu un système d'alimentation pour les téléphones, ce qui l'oblige à déterminer le voltage disponible pour ces appareils, à faire une recherche pour le transformateur, à acheter du matériel et à l'assembler. Il explique également qu'il préparait des baies d'alimentation vidéo pour les opérations clés en main et que cette préparation s'effectuait à l'Atelier de soutien des tournées. Il indique dans son témoignage qu'il ne possède pas de diplôme en électronique, mais qu'il a de l'expérience dans le domaine de l'électronique. Ces pièces d'équipement ne sont pas toutes réparées pendant la tournée; le plus souvent, on les rapporte. Il ne répare pas

de téléphones cellulaires, car ces appareils sont retournés au fabricant. Pendant une tournée, les pièces d'équipement défectueuses sont souvent remplacées, mais il répare les connecteurs brisés et réenclenche le connecteur d'un mélangeur studio, car on ne dispose pas d'un appareil de rechange pour remplacer un mélangeur studio de cette qualité. Pour réenclencher le connecteur, il faut ouvrir le boîtier et resserrer une vis à l'intérieur. Les téléphones ou télécopieurs protégés ne sont pas réparés par les techniciens de tournées. Il y a un contrat d'entretien pour les télécopieurs. M. Cameron témoigne en contre-interrogatoire qu'il vérifie la déchiqueteuse. Il a conçu le panneau d'entrée et de sortie pour la baie d'amplification en 1986-1987; il a fabriqué un système de multiconducteurs l'année dernière; il a assemblé un système modulaire d'alimentation électrique en 1999; il a récemment apporté quelques modifications aux boîtes d'interface de traduction. Il explique qu'il supervise les techniciens téléphoniques de l'entrepreneur local pendant les tournées ainsi que les étudiants stagiaires ici, à Ottawa.

[19] M. Paterson fait état des attentes de l'employeur à l'égard des fonctions afférentes au poste de technicien - Atelier de soutien des tournées : que l'équipement utilisé pendant une tournée soit vérifié par ledit technicien au cas où une réparation serait nécessaire. Si c'est le cas, le technicien - Atelier de soutien des tournées répare le matériel non électronique s'il pense qu'il en est capable. Cependant, en ce qui concerne l'équipement électronique, le technicien doit l'envoyer au fabricant, car il ne possède pas le bagage théorique nécessaire en électronique pour effectuer les réparations; et même s'il le possédait, cela n'est pas pratique, car il vaut mieux retourner le produit au fabricant. La direction ne dissuade pas totalement les techniciens d'essayer de réparer l'équipement, car cela leur donne l'occasion d'enrichir leurs connaissances, mais elle les informe qu'il ne s'agit pas là d'une exigence de ces postes.

[20] M. Paterson conteste le témoignage de M. Cameron, expliquant que ses tâches ne comprennent pas l'application de connaissances pratiques ou théoriques en électronique, car l'équipement qu'il a conçu ou réparé comportait soit un élément mécanique ou électrique, soit un dispositif électronique passif.

[21] Mario Faubert est coordonnateur technique des tournées depuis 1993; auparavant, il était technicien de tournées. Il explique qu'en sa qualité de coordonnateur technique des tournées il participe aux étapes de planification des déplacements du Premier ministre eu égard aux exigences techniques et logistiques. Il

décrit les diverses pièces d'équipement dont il effectue le montage avec l'aide des techniciens de tournées, lorsque le Premier ministre est en déplacement. Ses activités principales sont décrites dans sa description de travail (à l'annexe 1 du dossier de l'employeur). Les voici :

- *Préparer et entreprendre des voyages de reconnaissance à divers endroits où auront lieu des visites officielles au pays et à l'étranger afin de déterminer la faisabilité au plan technique et de dresser la liste des besoins techniques et logistiques rattachés à des événements au programme. À cette occasion, il lui faut obtenir des fréquences radio autorisées pour l'installation d'antennes de communication qui serviront au soutien des visites officielles. Examiner les installations offertes pour les visites officielles afin de s'assurer que le matériel de chiffrement pourra être mis en place selon les normes TEMPEST, s'informer de la nature des raccordements téléphoniques et électriques et prendre note du nom des principales personnes-ressources.*
- *Consulter le ou la chef de la section de soutien des tournées quant aux besoins spéciaux et aux évaluations des ressources nécessaires, élaborer un plan de soutien logistique pour le déploiement du matériel disponible et des membres affectés à l'équipe.*
- *Installer, contrôler et utiliser des systèmes ou des installations techniques complexes et uniques, dont une grande variété d'appareils audiovisuels et d'enregistrement, divers dispositifs servant aux communications protégées (chiffrement) et non protégées pour le soutien des activités du Premier ministre du Canada et des membres de sa délégation, des ministres de premier plan et des hauts fonctionnaires du Bureau du Conseil privé.*
- *Mettre au point, réparer, improviser des raccordements et des configurations de rechange ou de substitution pour parer aux pannes du matériel et des logiciels.*
- *Installer, mettre au point et vérifier le matériel informatique et les logiciels attribués pour les tournées et utilisés par le Cabinet du premier ministre pour les tournées officielles.*
- *Assurer l'uniformité et la continuité des services techniques offerts au Premier ministre et aux hauts fonctionnaires dans le cadre des événements et des segments de tournée auxquels il ou elle est affecté au pays et à l'étranger.*
- *Donner de la formation et des conseils aux clients et clientes du Cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé sur l'utilisation et le soin des diverses pièces d'équipement électroniques.*

- *Consulter des homologues du domaine technique et des fonctionnaires de gouvernements étrangers sur le soutien technique de présentations, sur les techniques de production et l'esthétique des événements et des cérémonies.*
- *Travailler en collaboration avec le personnel des ambassades, la GRC, les Affaires étrangères et les hauts fonctionnaires du Cabinet du premier ministre afin d'obtenir des précisions sur les programmes des visites officielles, le protocole et les contraintes des gouvernements étrangers pour être en mesure d'identifier les besoins et de planifier la tournée.*
- *Préparer et organiser le transport du matériel de tournée nécessaire, notamment du matériel de communication protégé, du matériel de communication de bureau et de communication radio, du matériel de sonorisation et d'éclairage pour des voyages et des événements précis auxquels participe le Premier ministre du Canada.*
- *Tenir à jour l'horaire quotidien du personnel de la section du groupe des tournées.*
- *Prendre soin de l'équipement utilisé pour faire son propre travail et appuyer les activités de la DIST et de la section du groupe des tournées, c'est-à-dire fournir les services d'entretien de base et de soutien administratif, selon les besoins, entre autres : configurer le matériel de communication radio, les ordinateurs et les périphériques, les appareils téléphoniques et les télécopieurs protégés et en assurer la réparation et l'entretien rapides; entretenir les fournitures de bureau, les accessoires de voyage pour les tournées, prendre soin des véhicules et accélérer la prestation des services.*

[22] M. Faubert témoigne, en ce qui concerne le troisième point, qu'il est chargé d'« installer, contrôler et utiliser » des systèmes électroniques. Quant au quatrième point, on parle de diverses pièces d'équipement électronique, comme un relais radioélectrique, des télécopieurs, des ordinateurs, etc. M. Faubert témoigne que ses tâches sont décrites dans la définition du groupe professionnel pour le groupe EL, publiée dans la partie I de la *Gazette du Canada* du 27 mars 1999, aux pages 821 et 822. La définition du groupe EL se lit ainsi :

#### *Définition du groupe Électronique*

*Le groupe Électronique comprend les postes qui sont principalement liés à l'application de la technologie électronique, à la conception, la construction, l'installation, l'inspection, la maintenance et la réparation d'équipement, de systèmes et d'installations électroniques connexes, et à*

---

*l'élaboration et l'application des règlements et des normes régissant l'usage de cet équipement.*

#### *Postes inclus*

*Sans limiter la généralité de la définition énoncée ci-dessus, sont inclus dans ce groupe les postes dont les responsabilités principales se rattachent à l'une ou à plusieurs des activités suivantes :*

- 1. inspection et certification d'installations de télécommunication, de radiocommunication et de radiodiffusion, et délivrance de licences;*
- 2. examen et accréditation d'opérateurs et d'opératrices radio et du personnel affilié;*
- 3. élaboration et application de la réglementation nationale et internationale sur la radio ainsi que des accords et des normes relatives à des équipements, et examen de demandes et d'exposés techniques concernant des stations de radio et de télévision;*
- 4. détection, études et élimination des brouillages des ondes de radio et de télévision;*
- 5. conception, construction, installation, mise à l'essai, inspection, maintenance, réparation ou modification d'équipement, de systèmes ou d'installations électroniques, y compris élaboration de normes à cet égard;*
- 6. réalisation d'expériences, d'enquêtes ou de projets de recherche et développement dans le domaine de l'électronique, sous la direction d'un ingénieur ou d'une ingénieure ou d'un ou d'une scientifique;*
- 7. planification et prestation d'un programme d'assurance de la qualité pour l'équipement et les systèmes électroniques;*
- 8. élaboration, direction et prestation de la formation relativement aux activités susmentionnées;*
- 9. exercice de leadership pour l'une ou l'autre des activités susmentionnées.*

#### *Postes exclus*

*Les postes exclus du Groupe électronique sont ceux dont la principale raison d'être est comprise dans la définition d'un autre groupe ou ceux dont l'une ou plusieurs des activités suivantes sont primordiales :*

- 1. exploitation d'équipement électronique pour le contrôle des aides radio à la navigation;*
- 2. application d'habiletés manuelles et de compétences professionnelles pour la fabrication et le montage d'équipement;*
- 3. réalisation de travaux d'électricité et d'électronique effectués dans le cadre de la réparation, de la*

- modification et de la refonte de navires de la marine et de leur équipement;*
4. *mise à l'essai ou inspection d'équipement électronique afin de garantir que les mesures établies sont exactes.*

[23] M. Faubert témoigne que les points 1, 4, 5, 6 et 7 des postes inclus dans la définition du groupe EL décrivent les activités qu'il a accomplies en assumant les fonctions de son poste de coordonnateur technique des tournées. Il explique que ses tâches consistent à installer de l'équipement radio, à surveiller les brouillages des ondes de télévision et, comme le décrit le point 7, à veiller à ce que l'équipement fonctionne à la satisfaction des clients.

[24] En contre-interrogatoire, M. Faubert explique, au sujet du point 1 des postes inclus dans la définition du groupe EL, qu'il inspecte l'équipement pour s'assurer qu'il fonctionne, mais qu'il ne participe pas à la certification du matériel de communication ni à la délivrance de licences à cet égard. Quant au point 4, lorsqu'un problème se pose dans un pays étranger, il n'est pas en mesure de supprimer les brouillages des ondes de radio ou de télévision. En ce qui concerne le point 5, en sa qualité de coordonnateur technique des tournées, il consacre un quart de son temps à la planification et le reste au montage, à la mise à l'essai et, au besoin, à la réparation de l'équipement électronique. Il explique, au sujet du point 5, que, pendant une tournée, on n'a pas le temps de concevoir et de fabriquer de l'équipement. L'équipement à assembler est toujours le même, mais, puisqu'il n'y a pas deux salles semblables, cet assemblage varie et c'est là la fonction principale du coordonnateur pendant une tournée.

[25] Dans son témoignage, M. Paterson conteste également le témoignage de M. Faubert. Plus précisément, il explique que le technicien de tournées et le coordonnateur technique des tournées ne font pas, contrairement à ce qui est dit au point 1 des postes inclus dans la définition du groupe EL, l'inspection de l'équipement électronique. Quant au point 5, ils ne conçoivent ni ne construisent du matériel électronique, mais en font plutôt l'assemblage, ce qui ne nécessite pas l'application de la technologie électronique. De plus, ils ne réparent pas l'équipement électronique ni n'en effectuent l'entretien, si ce n'est au plan mécanique. M. Paterson explique que les techniciens de tournées utilisent bel et bien du matériel électronique, mais n'appliquent pas de connaissances en électronique dans l'exercice des fonctions de leur poste.

[26] M. Faubert déclare qu'il est mécontent de sa reclassification dans le groupe TS car cela signifie pour lui une diminution du taux de rémunération qu'il recevait pour les heures supplémentaires. Il explique également que la convention collective de l'unité de négociation du groupe EL avait été négociée en septembre 2000 et que, à la suite de cela, son traitement de base aurait été plus élevé s'il était resté dans le groupe EL.

### Plaidoiries

#### Pour la requérante

[27] M<sup>e</sup> Shields déclare que deux techniciens, MM. Faubert et Cameron, ont témoigné que leurs fonctions principales comportent l'application de la technologie électronique à la conception, la construction, l'inspection, la maintenance et la réparation d'équipement, de systèmes et d'installations électroniques connexes. Par conséquent, les postes de techniciens à la section du groupe des tournées devraient être exclus en vertu du point 9 des activités exclues énumérées dans la définition du groupe TS (page 807 de la *Gazette du Canada*, partie I, 27 mars 1999). M<sup>e</sup> Shields fait également valoir que le poste de technicien en communication au B.C.P. est et a toujours été inclus dans le groupe EL (dossier de la requérante, onglet X). Si l'on compare les fonctions du technicien en communication à celles des autres techniciens récemment reclassifiés dans le groupe GT, on constate que les fonctions de base de ces postes sont liées à l'application de la technologie électronique.

[28] M<sup>e</sup> Shields passe de nouveau en revue la preuve et la jurisprudence de la Commission au sujet des demandes fondées sur l'article 34 de la Loi. Il soutient qu'il est étonnant d'entendre M. Paterson minimiser l'importance de toutes les fonctions reliées à la technologie électronique et aux habiletés des techniciens. Ces techniciens se sont offusqués de cette minimisation et sur les 10 fonctionnaires reclassifiés, au moins six ont contesté leur reclassification et leur description de travail correspondante.

[29] M<sup>e</sup> Shields conclut en disant que, au moment de rendre une décision en vertu de l'article 34, la Commission devrait examiner les fonctions décrites par les témoins qui exécutent effectivement ces fonctions et les comparer aux définitions des groupes professionnels publiées dans la partie I de la *Gazette du Canada* du 27 mars 1999 (dossier de la requérante, onglet W) pour le groupe TS, lesquelles s'appliquent aux

groupes GT et EL. La décision ne devrait pas être rendue en fonction de la classification du Conseil du Trésor.

[30] À l'appui de ses arguments, M<sup>e</sup> Shields cite les décisions suivantes : *Syndicat des communications, de l'énergie et du papier du Canada c. Chambre des communes* (dossier de la Commission 447-HC-4); *Fraternité internationale des ouvriers en électricité, local 2228 c. Conseil du Trésor, Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (Est), Association des chefs d'équipe des chantiers maritimes du gouvernement fédéral et Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (Esquimalt (C.-B.))* (dossiers de la Commission 147-2-51 et 142-2-323); *Fraternité internationale des ouvriers en électricité, local 2228 c. Conseil du Trésor et Alliance de la Fonction publique du Canada* (dossier de la Commission 147-2-112).

#### Pour l'employeur

[31] M<sup>e</sup> Bidal déclare que le fardeau de la preuve incombe à la requérante et qu'aucun témoignage oral n'a été entendu en ce qui a trait au poste de technicien de la sécurité. Par conséquent, l'employeur estime que la preuve concernant les fonctions du technicien de la sécurité est insuffisante pour conclure que ce poste devrait être inclus dans le groupe EL. Pour ce qui est des autres postes de technicien, la requérante ne s'est pas acquittée du fardeau de la preuve. M<sup>e</sup> Bidal explique que l'application de la technologie électronique exige un certain niveau de scolarité ou un certain bagage théorique en électronique. Certains des titulaires ne possèdent pas ces connaissances et, pour ceux qui les possèdent, ils ne les utilisent que de temps à autre et elles ne font pas partie de leurs tâches.

[32] L'employeur considère que nombre des fonctions des techniciens revêtent un caractère très technique et supposent des interventions sur de l'équipement électronique, mais elles n'exigent pas l'application de la technologie électronique. Par exemple, les téléphones cellulaires et les télécopieurs sont des pièces d'équipement électronique, mais, en cas de bris, ils sont retournés au fabricant. M. Paterson a témoigné que l'on effectue rarement des réparations pendant une tournée, car les fonctionnaires ont pour instruction de ne pas tenter de réparer ces appareils. Lorsque certaines réparations sont effectuées pendant une tournée, c'est qu'il s'agit de défaillances d'origine mécanique.

[33] L'employeur estime que l'opinion de la direction est très importante, car c'est cette dernière qui établit les fonctions et exigences de ces postes. M<sup>e</sup> Bidal explique que la définition du groupe TS (dossier de la requérante, pages 807 à 809) décrit de façon plus précise les fonctions des techniciens. Par conséquent, les postes devraient demeurer dans l'unité de négociation du groupe TS et la demande devrait être rejetée.

[34] À l'appui de ses arguments, M<sup>e</sup> Bidal cite les décisions suivantes : *Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (Esquimalt) c. Conseil du Trésor* (dossier de la Commission 147-2-25); *Institut professionnel de la fonction publique du Canada c. Conseil du Trésor et Alliance de la Fonction publique du Canada* (dossier de la Commission 147-2-52).

#### Pour l'intervenante — Alliance

[35] M. Landry déclare que les fonctions principales de ces postes de technicien sont d'enregistrer les discours du Premier ministre et que, par conséquent, les titulaires de ces postes doivent veiller à la qualité de l'éclairage et au bon fonctionnement du matériel de radiodiffusion et d'enregistrement. Ces fonctions principales n'ont rien à voir avec l'application de la technologie électronique à la conception, la construction, l'installation, l'inspection, l'entretien et la réparation d'équipement électronique et de matériel connexe. Ces fonctions principales ressortissent clairement à la définition et aux activités incluses que l'on trouve dans la définition du groupe TS (pages 807 et 808 de la partie I de la *Gazette du Canada* du 27 mars 1999), qui dit ceci :

#### *Définition du groupe Services techniques*

*Le groupe Services techniques comprend les postes qui sont principalement liés à l'exécution et à l'inspection d'activités techniques spécialisées, et à l'exercice de leadership pour ces activités.*

#### *Postes inclus*

*Sans limiter la généralité de la définition énoncée ci-dessus, sont inclus dans ce groupe les postes dont les responsabilités principales se rattachent à l'une ou à plusieurs des activités suivantes :*

- 1. planification, conception et fabrication de cartes, graphiques, dessins, illustrations et travaux artistiques;*
- 2. conception d'éléments d'exposition et de montages à trois dimensions selon un budget et un thème prédéterminés;*

3. *réalisation d'analyses, d'expériences ou de recherches dans le domaine des sciences naturelles, physiques ou appliquées; préparation, inspection, évaluation et analyse de substances et de matériaux biologiques, chimiques et physiques; conception, mise au point, modification et évaluation de systèmes et d'équipement techniques ou calibration, entretien et utilisation d'instruments et d'appareils utilisés à cet effet; observation, calcul, enregistrement et interprétation, présentation et communication des résultats des essais ou des analyses, y compris :*
  - (a) *réalisation d'activités liées à l'application de principes, de méthodes et de techniques d'ingénierie et application de connaissances pratiques en ce qui concerne l'élaboration, l'application, les caractéristiques, l'utilisation et les limites des systèmes, processus, structures, installations ou matériaux, et machines ou instruments d'ingénierie ou d'arpentage;*
  - (b) *planification d'approches, élaboration ou sélection et application de méthodes et de techniques, y compris de logiciels pour réaliser des analyses, expériences et enquêtes; évaluation et interprétation de résultats; et rédaction de rapports techniques;*
  - (c) *observation et consignation d'événements et analyse de renseignements liés notamment à la météorologie, à l'hydrographie ou à l'océanographie et présentation des résultats des études; et communication de données et de renseignements sur la météorologie;*
  - (d) *contrôle et analyse des risques environnementaux ou prestation de conseils sur les questions ayant une incidence sur l'observation de la législation en matière de santé publique;*
  - (e) *conception, élaboration ou application d'essais, de procédures et de techniques à l'appui du diagnostic, du traitement et de la prévention des maladies humaines et animales et des affections physiques;*
4. *application des lois, règlements et normes concernant les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation forestière;*
5. *prise et développement d'images au moyen d'appareils photographiques, d'accessoires et de matériel de traitement et de reproduction photographiques;*
6. *utilisation de caméras de télévision et de systèmes et d'équipement d'enregistrement magnétoscopique;*
7. *inspection et évaluation de systèmes d'assurance de la qualité, de procédés, d'équipements, de produits, de matériaux et de pièces connexes, y compris*

*l'équipement électronique utilisé pour les mesures commerciales; élaboration, recommandation ou application de lois, règlements, normes, spécifications ou de politiques, procédures et techniques d'assurance de la qualité; enquête sur des accidents, des défauts ou des litiges;*

8. *construction et réparation de prothèses et d'orthèses;*
9. *rédaction de normes, de spécifications, de procédures ou de manuels concernant les activités ci-dessus;*
10. *exercice d'autres fonctions techniques non précisées ci-dessus;*
11. *planification, élaboration et tenue de séances de formation sur la réalisation des activités ci-dessus ou exercice de leadership pour l'une ou l'autre de ces activités.*

#### *Postes exclus*

*Les postes exclus du groupe Services techniques sont ceux dont la principale raison d'être est comprise dans la définition d'un autre groupe ou ceux dont l'une ou plusieurs des activités suivantes sont primordiales :*

1. *planification, tenue ou évaluation de levés directeurs, cartographiques ou géodésiques, et planification ou réalisation de levés légaux de biens immobiliers;*
2. *planification, conception, construction ou maintenance de processus, de systèmes, de structures ou d'équipements physiques ou chimiques; et élaboration ou application de normes ou de procédures d'ingénierie;*
3. *exécution de tâches manuelles, par exemple nettoyage d'équipement de laboratoire, assistance dans les tâches liées aux autopsies et effectuées dans les morgues, soin et alimentation d'animaux de laboratoire;*
4. *réalisation d'activités administratives, par exemple gestion et planification des programmes, des ressources humaines ou des finances, qui n'exigent pas l'application des principes décrits dans les postes inclus; et gestion administrative des immeubles, des terrains et des installations connexes;*
5. *réalisation de travaux d'expérimentation, d'enquête ou de recherche et développement en électronique;*
6. *exercice de leadership pour des activités liées aux fonctions de maintenance et de réparation qui n'exigent pas les connaissances indiquées dans les postes inclus;*
7. *utilisation d'appareils de duplication ou de reproduction, de machines et d'accessoires de projection cinématographique et de bancs de reproduction pour l'impression offset ou la duplication;*

8. *planification, élaboration, installation et maintenance de systèmes de traitement en technologie de l'information utilisés pour la gestion, l'administration ou le soutien des programmes et activités du gouvernement;*
9. *application de technologies électroniques à la conception, la construction, l'installation, l'inspection, l'entretien et la réparation d'équipements, de systèmes et d'installations électroniques ou autres; et élaboration et application de règlements et de normes régissant l'utilisation de ces équipements.*

*Sont également exclus les postes exigeant de l'expérience à titre de pilote et un brevet valide de pilote.*

[36] M. Landry déclare que les fonctions principales des techniciens correspondraient plus précisément aux activités incluses décrites aux points 3, 3(a), 3(b), 5, 6 et 10.

#### Motifs de la décision

[37] En vertu de l'article 34 de la Loi, la Commission doit déterminer si les postes des techniciens ont été inclus à juste titre dans l'unité de négociation du groupe TS ou s'ils devraient plus justement être inclus dans l'unité de négociation du groupe EL. Comme la jurisprudence de la Commission l'a bien établi, pour rendre une décision à cet égard, la Commission doit examiner les fonctions principales des postes en question et les comparer aux définitions des deux groupes afin de déterminer à quel groupe les fonctions principales correspondent le mieux.

[38] Il ressort de la preuve qui m'a été présentée que, au fil des ans, l'équipement électronique utilisé pendant les tournées a évolué au point qu'il n'est plus nécessaire ou pratique de le faire réparer par des techniciens. Le matériel défectueux est remplacé par de l'équipement de rechange que l'on transporte pendant la tournée. Lorsque l'équipe de voyage revient à Ottawa, l'équipement est renvoyé au fabricant. Ainsi, les fonctions des techniciens ont changé et, lorsqu'il embauche de nouveaux techniciens, l'employeur recherche davantage des compétences et de l'expérience en exploitation du matériel qu'un diplôme en électronique, comme c'était le cas dans le passé.

[39] Les fonctions principales du technicien de tournées consistent à enregistrer et à télédiffuser les discours du Premier ministre ainsi qu'à installer un bureau doté d'une

---

ligne de communication protégée avec Ottawa lorsque le Premier ministre est en déplacement. Les fonctions principales du coordonnateur technique des tournées sont de planifier les besoins techniques et logistiques, d'enregistrer et de télédiffuser les discours du Premier ministre ainsi que d'installer un bureau doté d'une ligne de communication protégée avec Ottawa lors des voyages du Premier ministre. Il ressort très clairement de la preuve que ces fonctions principales ne nécessitent pas l'application de la technologie électronique au sens de ce que stipule la définition du groupe EL dans la partie I de la *Gazette du Canada* du 27 mars 1999.

[40] Les fonctions principales du technicien — Atelier de soutien des tournées, à Ottawa, sont de concevoir et réparer le matériel de tournée et en assurer la maintenance, ainsi que d'aider fréquemment l'équipe de voyage. Il ressort de la preuve que, en ce qui concerne l'équipement électronique, celui-ci n'est pas réparé pendant les tournées mais renvoyé pour réparation au fabricant, au retour à Ottawa de l'équipe de voyage. Lorsque le technicien — Atelier de soutien des tournées effectue des réparations d'ordre électronique passif ou mécanique, ces réparations ne nécessitent pas l'application de la technologie électronique au sens de la définition du groupe EL.

[41] Quant à la conception du matériel électronique, la preuve indique que très peu de travail de conception a été accompli à cet égard au fil des ans. En fait d'équipement, il s'agit surtout de dispositifs soit mécaniques, soit électriques ou encore électroniques passifs. Quant à l'entretien de l'équipement, je ne dispose pas de preuve établissant que ce travail comprend l'application de la technologie électronique au sens de la définition du groupe EL, et la preuve tend plutôt à établir que l'entretien s'apparente davantage à des travaux de réglage mécanique ou technique.

[42] Je n'ai pas reçu de témoignage concernant le poste de technicien de la sécurité. Les documents produits par les parties sur ce poste ne me convainquent pas que les fonctions principales de ce poste comprennent l'application de la technologie électronique au sens de la définition du groupe EL.

[43] Je conclus par conséquent que l'employeur a classé à juste titre les postes de technicien — Atelier de soutien des tournées de technicien de tournées et de coordonnateur technique des tournées de la section du groupe des tournées dans le groupe TS et donc que la demande présentée par la Fraternité est rejetée à cet égard.

[44] Quant au poste de technicien de réseau reclassifié dans le groupe CS, l'employeur a concédé qu'il serait plus justement inclus dans l'unité de négociation du groupe EL, de sorte que la demande est accueillie pour ce poste.

OTTAWA, le 27 novembre 2001

**Guy Giguère,  
président suppléant**

Traduction de la C.R.T.F.P.